

Arrêté d'interdiction de circulation

Le maire de la commune de SAILHAN

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la route

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune

Considérant les travaux de remplacement réseaux eau usées par l'entreprise SLTS TP à Loudenvielle qui auront lieu à partir du **Lundi 15 février 2021 sur le chemin de Saunte**.

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation dans un but de sécurité

Vu l'intérêt général

ARRETE

Article 1 La circulation de tous types de véhicules sera interdite sur **le chemin de Saunte à partir du lundi 15 février 2021 8h et jusqu'au vendredi 19 février 2021 18h00 inclus**.

Article 2 L'entreprise sera chargée de l'installation de la signalétique.

Article 3 Monsieur Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

SAILHAN, le 09 février 2021



Le Maire

Didier BRUN